

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE RAPPORTEUR SUR LA GESTION COMMUNALE DE L'ANNÉE 2018.

1. Composition de la commission de gestion (ci après-COGES)

Pour le groupe socialiste :

M. Hugues GANDER ; président-rapporteur, Madame Catherine IMHOF, MM Albert CLOUX, Claude MICHAUD et les suppléants Mme Isabelle DESSONNAZ et M. Pierre-Alain GERBER

Pour le groupe libéral-radical :

Mmes Elena COURT, Rachel GUEISSAZ, M. Dionisio BAPTISTA et les suppléants Mme Laurence VARELA et M. Philippe GUEISSAZ

Pour le groupe Union démocratique du centre :

MM Jean-René MARGUET, Yvan PAHUD et les suppléants Mme Francesca BIERMANN et M. Bernhard KLAUS.

Mme Stéphanie BASSI, hors commission, chargée de la prise de notes.

Suppléances : Mme Isabelle Dessonnaz a suppléé M. Hugues Gander le lundi 13 mai de 10 h 30 à 12 heures et M. Bernhard Klaus a suppléé M. Yvan Pahud le lundi 13 mai dès 16 heures et le mardi 14 mai tout le jour.

2. Programme des séances.

- 2.1. 8 avril 2019 : présentation par M. le Boursier du cahier des comptes 2018
- 2.2. 24 avril 2019 : préparation des questions à adresser par écrit à la Municipalité
- 2.3.1. 13 mai 2019 à 8 heures : administration, greffe municipal, personnel
- 2.3.2. 13 mai 2019 à 10 heures : bourse communale, finances
- 2.3.3. 13 mai 2019 à 13 h 30 : écoles
- 2.3.4. 13 mai 2019 à 14 h 30 : police, gendarmerie, office de la population
- 2.4.1. 14 mai 2019 à 8 heures : bâtiments
- 2.4.2. 14 mai 2019 à 10 heures : urbanisme, police des constructions
- 2.4.3. 14 mai 2019 à 13 h 30 : tourisme
- 2.4.4. 14 mai 2019 à 14 h 30 : services industriels
- 2.5.1. 15 mai 2019 à 8 heures : travaux
- 2.5.2. 15 mai 2019 à 10 heures : forêts et domaines
- 2.6.1. 17 mai 2019 à 7 h 30 : préparation entretien avec la Municipalité
- 2.6.2. 17 mai 2019 à 8 heures : entretien avec la Municipalité
- 2.6.3. 17 mai à 10 heures : visite des abris PC de l'Hôtel de Ville, des aménagements extérieurs de Métiers 3, visite de l'alpage Mont de Baulmes-dessous
- 2.6.4. 17 mai à 12 h 30 : clôture de la semaine, repas à la Dénériaz
- 2.7. 29 mai à 19 heures : mise au point du rapport et des vœux / observations

Remarque générale : le présent rapport suit la chronologie des entretiens et auditions selon le programme ci-dessus !

3. Administration / greffe municipal - personnel

3.1. Personnel

Une revue des effectifs et des collaborateurs permet de conclure au maintien constant du nombre de collaborateurs et d'une grande stabilité.

3.1.1 Frais de téléphone portable.

La COGES s'est penché sur la problématique de la gestion des frais relatifs aux téléphones portables à usage professionnel.

Le principe de base est que chaque collaborateur ou municipal assume à ses frais l'acquisition de son téléphone portable.

Chaque ayant droit (collaborateurs, enseignants et pompiers) bénéficie d'un abonnement à bas tarif (Chf 7.-/mois) payé par lui-même. Ce tarif met à disposition des performances minimales mais suffisantes pour les besoins de la fonction. Il permet surtout de contacter gratuitement toute la liste des numéros dûment répertoriés comme faisant partie de l'administration communale ou de ses antennes.

L'abonnement des portables des collaborateurs dont les obligations professionnelles nécessitent d'être en possession d'un tel appareil toute l'année est pris en charge par la caisse communale sous la forme d'un ajout de Chf 7.- sur le salaire mensuel.

L'abonnement des personnes autres que celles mentionnées ci-dessus qui, en période hivernale sont de « piquet », est pris en charge par moitié par la caisse communale durant la période hivernale sous la forme d'un versement unique de Chf 21.- (6 x 3,50) sur le salaire.

Pour la municipalité et les chefs de service, la situation est inversée : Chf 7.- sont retenus sur le salaire mensuel, mais la facture est prise en charge par la commune excepté les frais d'utilisation d'internet supérieurs à Chf 5.- et les communications depuis l'étranger.

3.1.2. Frais liés aux absences du personnel.

Les rubriques des comptes n° 130.4901 « Ventilation frais personnel non couverts » de Chf 250'522,31 et n° 130.4361 « Indemnités d'assurances » de Chf 141'570.- n'ont pas manqué d'interpeller la COGES.

Elle s'est penchée sur les polices d'assurances contractées par la Commune. Sur les 9 types d'assurances souscrites, les 3 principales sont l'assurance accidents auprès de la SUVA pur un montant de Chf 122'999,65. L'assurance véhicules ascende à Chf 34'823.-. Celle qui intéresse notre questionnement est l'assurance « Perte de gain-maladie » dont la prime annuelle s'élève à Chf 38'907,50 souscrite auprès de 2 assureurs de la place. Cette assurance intervient dès le 61^{ème} jour d'arrêt de travail pour cause de maladie avec un taux de couverture de 90 % du dernier salaire.

L'année 2018 doit être considérée comme exceptionnelle avec 5 cas lourds soit 300 jours non couverts.

La COGES a posé la question de l'opportunité d'une couverture de perte de gain dès le 31^{ème} jour d'arrêt de travail. Il nous a été répondu qu'au vu de la forte sollicitation des assureurs en cette récente période, cela mettrait la Commune en position de faiblesse pour négocier et il serait fort à craindre que la prime soit bien plus que doublée !

Si l'on se penche sur le décompte total des absences (1215), on relèvera que sur les 755 jours d'absence par maladie, 530 concernent les 5 gros cas mentionnés ci-dessus.

Les 460 autres jours d'absence peuvent être détaillés de la façon suivante : 70 jours pour accidents professionnels, 167 jours pour accidents non professionnels, 55 jours pour cours militaires, PCI ou pompiers, 124 jours consacrés à la formation et restent 44 jours pour mariages, enterrements, déménagements, congé maternité et congés parentaux.

3.1.3. Timbrage

Il existe 3 bornes de timbrage fixe à la Commune et une application sur téléphone portable avec géolocalisation pour les employés se trouvant en forêt par exemple. Il faut préciser que les temps de travail sont comptés de 15 minutes en 15 minutes. Ainsi, si un employé timbre sa sortie à 17 h 12, les 12 minutes ne seront pas comptées. Mais s'il travaille jusqu'à 17 h 18, un quart d'heure lui sera comptabilisé mais avec l'accord de son supérieur.

Selon les responsables, le degré de satisfaction est bon .

A la question de savoir si un gain de temps était constaté pour la personne qui récapitule les fiches de travail, il est répondu par l'affirmative soit 4 jours mensuels de gagnés, mais hélas presque compensés par une plus forte implication du collaborateur qui doit plus détailler son emploi du temps.

3.2. Questions spécifiques au Service de l'Administration générale

3.2.1. Promotion économique

En dehors des points forts qu'ont été les recherches de fonds pour le Musée unique, les contacts avec la ville de Renens, le forum économique au grand Hôtel des Rasses, la création de la FEMA, le but du groupe, composé en partie de bénévoles, chargé de la promotion économique met l'accent sur la visibilité que doit avoir notre région à l'extérieur. Ces efforts sont récompensés par 2 pages de promotion dans le NZZ et une page dans Il Corriere del Ticino. En octobre 2019, l'ADNV organisera le forum économique du Nord vaudois à Sainte-Croix. Concernant l'aide au démarrage des entreprises, 2 en ont fait la demande en 2018 sous forme de cautionnement d'emprunt !

3.2.2. Informatique communale.

L'apport d'informations est géré par la Commune. Les applications métiers sont externalisées ainsi que les serveurs et sauvegarde à distance. L'adjointe au Secrétaire municipal s'occupe de toute l'installation des PC, mise en réseau et de certaines applications métiers mais sans faire de programmation.

Signalons qu'il ya en cours un appel d'offre pour changer les mandataires concernant la fourniture de matériel, les services et après-services. Par contre, le consultant restera le même !

3.2.3. Collaboration interservices.

Selon le rapport de gestion de la Municipalité, il est souhaité une meilleure collaboration entre les services ainsi qu'une meilleure communication. La COGES a demandé quelles sont les mesures prises ou envisagées pour y remédier.

Nous devons constater selon les réponses apportées que les services essaient d'y remédier mais sans grand succès. Un réseau intranet serait une solution, mais tous les collaborateurs n'ont pas d'informatique.

Actuellement, c'est la Municipalité qui fait passer l'information et un débriefing est fait en fin d'année avec la réunion de tout le personnel.

Signalons aussi la tenue hebdomadaire d'une réunion avec les responsables des services techniques pour la planification des travaux de la semaine suivante.

3.2.4. Benchmark sur le salaire de employés

Un institut spécialisé a fait une analyse des salaires communaux de Sainte-Croix en comparant avec une base de données de 400'000 cas. Il en est ressorti que les bas salaires sont en-dessus de la moyenne pour des tâches identiques et les hauts salaires (spécialistes, cadres et responsables) sont en-dessous de la moyenne pour des tâches à responsabilités.

La COGES s'est demandé si une même analyse avait été faite pour les indemnités de la Municipalité.

Se référant au préavis 16.05 approuvé par notre conseil communal, il nous est rappelé que le taux d'occupation avait été augmenté (de 25 à 30% pour les municipaux et de 50 à 55 % pour le syndic), cela sans compter le temps passé aux représentations, objectif fort pour ce qui concerne celles externes.

Une comparaison avec les autres communes de même taille montre que le taux d'indemnisation des membres de la Municipalité de Sainte-Croix est tout à fait dans la cible !

4. Bourse communale – finances.

4.1. Généralités

Les comptes 2018 présentent un résultat positif de Chf 37'168,90 pour un total de Chf 27'740'639,32 de revenus et Chf 27'703'470,42 de charges.

La marge d'autofinancement atteint Chf 3'558'052.- en diminution de Chf 525'037.- par rapport à l'année 2017 et de quelque Chf 523'158 en-dessous de la moyenne des 10 dernières années.

Cette diminution est due principalement à la diminution de l'aide péréquative que nous recevons des communes plus riches que la moyenne cantonale (voir point 4.2 ci-dessous)

4.2 Diminution de l'apport d'autres collectivités publiques y compris la péréquation.

Le montant de cette diminution s'élève à Chf 521'395.-.

L'explication tient à plusieurs facteurs dont voici les principaux :

- la valeur du point d'impôts par habitant de notre commune a augmenté passant de Chf 18,13 en 2016, Chf 18,94 en 2017 à Chf 19,63 en 2018, ce qui diminue l'écart avec la moyenne cantonale qui est de Chf 42,19.
- le compte péréquatif des routes est de Chf 417'327.- plus bas qu'escompté
- celui des forêts attendu à hauteur de Chf 74'800.- est nul
- retour péréquatif de la participation à la facture sociale de Chf 63'966.- plus bas que prévu.

Il y a quand même quelques postes où les subventions sont meilleures que prévues, comme par exemple une amélioration de Chf 22980.- sur les arbres par rapport aux Chf 75'000.- attendus.

4.3 Diminution des aides et subventions communales par rapport au budget

Par rapport aux Chf 2'724'450 figurant au budget, les aides et subventions sont en diminution de Chf 152'907.98 dans les comptes.

La Coges s'est penchée sur les postes touchés.

Il s'agit principalement du soutien au pool des musées (Chf 13'506,35 au lieu de Chf 50'000.-) s'expliquant logiquement par la période transitoire en vue de la fusion. L'utilisation du budget destiné à la promotion culturelle et récréative ne l'a été qu'à hauteur de Chf 2'400.- alors qu'un budget de Chf 12'000.- est à disposition. La participation au déficit des transports publics a été diminuée de Chf 60'000.-, ceci étant dû à l'augmentation du nombre d'utilisateurs des TP. La couverture du déficit des Trolls en tablier bleu a été allégée de Chf 18'232,88 presque totalement compensée par le supplément de Chf 17'988,66 à apporter au coût des mamans de jour. Enfin, la participation au financement des soins à domicile a été allégée de Chf 13'406.-.

4.4. Réflexion sur l'avenir des finances communales.

La Coges a été interpellée par une phrase du rapport de gestion à la page 21 où il est écrit à propos des finances communales : « Une réflexion objective sur ces points est souhaitable à court terme ».

Il nous est expliqué que la Commune est à un tournant ! Avec les importants investissements à venir ou en cours (les rues du Jura, Centrale et du Tyrol, approvisionnement en eau, le nouveau Musée, une nouvelle salle de gymnastique, Métiers 3, renouvellement de la STEP) et un plafond d'endettement à ne pas dépasser, deux options sont possibles :

- a) diminuer l'entretien, baisser les prestations et les salaires
- b) augmenter les impôts, opération doublement profitable avec le retour péréquatif pour les finances communales.

La nouvelle Municipalité devra donc prochainement se positionner.

La question est posée quant à une éventuelle aide de l'Etat pour les communes obérées.

4.5. Entretien avec Mme Mélanie Soittoux, travailleuse sociale de proximité.

Ce poste étant administrativement rattaché à la bourse, c'est dans ce cadre-là que la Coges a souhaité entendre Mme Soittoux après bientôt une année d'activité. Rappelons que ce poste de travail est financé pendant 2 ans par le SPAS.

Le premier objectif de sa mission est d'être identifiée comme interlocutrice (main - tendue) et non pas comme une surveillante. Un rapport de confiance avec les personnes vulnérables est la base même de son travail. Avec des horaires nécessairement flexibles qui lui permettent de montrer sa présence le soir, les week-ends principalement en été, elle évalue à quelque 800 rencontres informelles, débouchant sur un suivi actuel de 33 personnes, avec une progression des demandes. Elle essaie de l'orienter vers un CSP, centre qui, d'ailleurs, pourrait ouvrir une antenne à Sainte-Croix.

Un autre objectif à atteindre est d'aider les personnes qui émargent à l'aide sociale avant que celle-ci ne soient trop marginalisées.

Notons aussi que 9,3 % des personnes étudiant à Sainte-Croix sont en situation de précarité.

En résumé, il est bon de relever que les dérangements occasionnés par des personnes en difficulté et au comportement inadapté ont baissé de 13 % depuis la présence de la travailleuse sociale de proximité et de l'assistant de police.

5 Ecoles – audition de M. le Directeur de l'arrondissement scolaire Sainte-Croix – Bullet - Mauborget – Baulmes – Vuiteboeuf.

5.1. Fin de scolarité obligatoire, et après ?

La Coges s'est posé la question sur le devenir des élèves après l'école obligatoire. Selon le responsable des écoles, aucun jeune ne reste sans solution. Il est utile de rappeler que l'âge moyen d'entrée en apprentissage dans le Vaud est supérieur à 18 ans. L'objectif est qu'aucun jeune ne soit sans solution en sortant de l'école. Ceux de notre région, outre le CESSNOV, le CPNV et l'apprentissage en mode dual, profitent bien de l'École de Transition (une 12^e année d'école avec stages pour parfaire les bases scolaires) et du SEMO (semestre de motivation pour décider d'une voie professionnelle) voire de l'année de préapprentissage mise en place par le CPNV site de Sainte-Croix. Pour ceux qui s'orientent vers un apprentissage, l'idéal est de trouver une place dès la sortie de l'école. Dans ce sens, il est plaisant de relever l'initiative locale intitulée « le dîner des patrons » qui consiste à réunir autour d'un repas des tablées de un patron et cinq élèves d'avant-dernière année scolaire.

5.2. Financement des camps, sorties et activités culturelles.

L'arrêt du Tribunal fédéral déclarant l'école obligatoire totalement gratuite oblige les autorités à ne plus faire participer les parents pour couvrir les frais inhérents aux sorties, camps, etc, hormis Chf 16.- par jour pour les frais de repas !

Dès lors, les responsables de l'entente scolaire ont décidé de financer le camp de ski de 9^{ème} année et de supprimer le camp de 7^{ème} remplacé par des activités tout aussi hivernales mais locales et ainsi permettant le retour à domicile en fin d'après-midi. Les camps de dernière année sont encore maintenus cette année et une réflexion est en cours pour la suite.

Signalons que plusieurs postulats, interpellations ont été déposées au Grand Conseil pour le maintien des activités scolaires extramuros et les nécessaires financements qui vont avec !

5.3. Elèves en difficulté socio-éducative.

Cela concerne une très petite minorité d'élèves, mais qui peuvent grandement perturber la vie d'une classe. Le concept 360° prévu par le DFJC devrait permettre aux établissements d'avoir les ressources pour gérer ces cas. Le Service de Protection de la Jeunesse recommande l'ouverture à Sainte-Croix d'un Accueil socio-éducatif de jour financé par le Canton (prise en charge de l'enfant à midi et jusqu'en fin d'après-midi). La recherche d'un lieu adapté est en cours.

5.4. Recrutement des enseignants.

Faute de candidatures d'enseignants « vaudois » spécialement dans des branches comme l'allemand, force est pour la direction des écoles d'élargir le cercle de recrutement. On compte actuellement environ 10 % d'enseignants domiciliés en France.

6. Office de la population

La Coges s'est inquiétée auprès de la Municipalité de la diminution de la population en 2018 (- 63 habitants) et de la pyramide des âges (part de personnes âgées de la population locale).

Il est répondu que toutes régions périphériques (Vallée de Joux, Pays d'En-Haut) ont un déficit migratoire. A la question demandant si des mesures sont entreprises pour lutter contre le double phénomène de dépopulation et du besoin de rajeunissement, nous devons constater que si la Municipalité est consciente de la situation, elle est freinée dans les éventuelles actions à mettre en place par notre PGA en pleine révision et le manque de place de travail sur place. La Coges, comme la Municipalité, déplore ces

freins à l'accueil de familles qui trouvent chez nous tous les services (infrastructures, formations, divertissements, espaces) qui font le bien-vivre.

7. Sécurité publique

7.1. Amendes d'ordre et ordonnances pénales

343 amendes d'ordre de stationnement ont été infligées en 2018. Les 23 annulations mentionnées le sont pour une erreur technique ou de saisie de l'ASP ou encore lors d'un stationnement très prolongé dans la même journée, les amendes successives annulant les précédentes.

Parmi les 56 ordonnances pénales de 2018 (anciennement sentences municipales) 15 l'ont été pour des violations du règlement sur la gestion des déchets avec 12 fois des amendes à Chf 75.- + 20 de frais de procédure et 3 fois Chf 500.- + les frais dont 2 fois pour grosse récidive et une fois pour 12 sacs non conformes et 2 m³ de déchets gros encombrants.

7.2 Sécurité ou insécurité ?

Le responsable du poste de gendarmerie de Sainte-Croix (5 ETP) conjointement avec l'ASP confirme l'amélioration de la situation locale en termes de sécurité. Les personnes posant le plus de problèmes de tranquillité publique ne sont plus à Sainte-Croix. La présence 24 heures sur 24 de gendarmes sur place en termes de RH n'est pas adaptée aux besoins. Par contre, des patrouilles hors horaires sont faites régulièrement avec accent sur le week-end.

Les efforts conjoints de la gendarmerie, de l'ASP et des agents de sécurité mandatés par la Municipalité permettent au chef de poste d'affirmer que la situation du parc de la Gare est sous contrôle.

Enfin les statistiques des vols et effractions sont en diminution de 31 % pour l'année 2018.

8. Service de défense incendie et de secours (SDIS)

8.1 Généralités

Le périmètre du SDIS de Sainte-Croix - Pied de la Côte s'est étendu par contrat de prestation à la Commune de Grandevent en 2018.

Le coût de Chf 45.- par habitant dédié à ce service est supérieur à d'autres centres car le périmètre du territoire couvert est grand par rapport au nombre d'habitants.

Le rapport de gestion montre une augmentation de 36 % des heures d'exercice en 2018. Cela est dû au respect des normes cantonales toujours plus exigeantes, telle que la formation sur les appareils DAB ou sur la conduite des nouveaux véhicules.

A la question de savoir si les effectifs pouvaient être facilement maintenus, le major constate que le groupe des jeunes sapeurs-pompiers est une ressource essentielle pour atteindre les effectifs exigés et que les pompiers ne s'engagent plus pour des décennies comme auparavant mais que la moyenne tourne autour de 8 ans d'engagement.

Le logiciel ProSDIS fourni par l'ECA et permettant d'appeler le nombre et les qualifications des pompiers par rapport au type d'intervention a posé quelques soucis lors de sa mise en fonction mais semble prometteur jusqu'à sa finalité permettant la facturation du sinistre par tablette.

Les heures administratives sont toujours jugées très élevées, mais nécessitent des connaissances spécifiques peu propices à une externalisation.

8.2. Agrandissement de la caserne de Sainte-Croix.

Rappelons que la caserne actuelle a été mise en service en 2003 avec les standards ECA de 2002. Des adaptations deviennent nécessaires pour 5 principales raisons :

- l'augmentation de la dimension des véhicules (principalement le véhicule échelle)
- la mise à disposition des vestiaires hommes-femmes séparés
- création d'un local de décontamination et de containers à déchets
- création d'un local fitness-vélo pour test physique des porteurs d'appareils respiratoires
- création de locaux administratifs pour l'état-major.

Précisons que l'ECA conditionne l'octroi d'un subside devant couvrir presque la moitié de l'investissement au respect de ce programme de travaux, travaux qui feront l'objet d'un préavis qui sera présenté au Conseil communal en juin 2019.

9. Bâtiments.

Le secteur bâtiments se décompose en deux sous-secteurs : celui de la menuiserie et celui de la conciergerie. Ce dernier verra bientôt plusieurs départs à la retraite et il est important de relever l'importance de ce service au travail souvent ingrat dans les services rendus aux utilisateurs, que ce soit à l'interne ou à l'externe lors de manifestations. Il est donc temps de penser à la relève et la formation d'apprentis en agent d'exploitation ou en agent de propreté en est une des facettes.

Dans l'activité de l'équipe de la menuiserie un des événements perturbants ont été les travaux nécessaires à la réparation suite à plusieurs déprédations dues à des infractions.

9.1. Régulation du chauffage à Métiers 3.

La situation est maintenant normalisée. Suite à un croisement eau chaude eau froide lors du déplacement de la CAD permettant l'implantation du nouveau bâtiment, les problèmes apparurent évidemment dès les premiers besoins calorifiques, car lors de la fin des travaux, en période quasi estivale, il n'y avait pas eu de mise en service avec reconnaissance officielle. La résolution de la situation passa par de nombreuses discussions, tractations et sollicitations envers l'entreprise prise en défaut, mais les travaux étant encore sous garantie, cela fut fait sans incidence financière pour la commune

9.2. Liste des bâtiments avec estimation fiscale.

La Coges a constaté le côté hétéroclite des estimations fiscales des bâtiments, dont plusieurs ont une valeur fiscale de Chf 0.-. Elle émettra un vœu pour une meilleure compréhension de ces estimations !

9.3 Gestion des clefs.

La Coges s'est étonné du nombre d'heures annuelles (500) nécessaires à la gestion du patrimoine clefs de la commune.

Il faut savoir qu'il y a actuellement environ 1500 clefs en fonction pour la fermeture des bâtiments communaux, toutes tailles confondues. Tous les collaborateurs ainsi que les associations et les loueurs de locaux reçoivent un badge ou une clef avec puce si des serrures mécaniques sont concernées, sésames dans lesquels les accès sont paramétrés. Pertes, changements de fonction, nouvelle location, changement de cylindres dus à des effractions entraînent chaque semaine 1 à 2 nouveaux paramétrages de clefs.

La question est posée si le système par empreinte allégerait ces manipulations chronophages. La réponse est négative car le périmètre des utilisateurs est trop vaste, en particuliers du côté des clubs où l'on se passe les clefs au gré des circonstances.

9.4. Etat des lieux des bâtiments.

En l'état actuel, il n'existe pas un inventaire sur l'état général des bâtiments. Par contre, condition première pour le maintien en état d'un bâtiment, une fiche pour chaque bâtiment concerne sa toiture avec 18 items informatifs et 21 points à contrôler lors du passage de l'équipe d'entretien. Ces renseignements sont essentiels pour l'établissement du budget de l'année suivante, voire le dépôt d'un futur préavis.

9.5 Renseignements divers

- la tenue d'une séance du Conseil communal nécessite le montage de la salle par 2 concierges pendant 2, 5 heures, de même que pour le démontage. Coût de l'opération en salaire estimée à Chf 600.-
- la location des chalets-refuges, si elle est en augmentation, pourrait être encore meilleure
- il n'y a pas d'antenne 5 G dans la tour du temple de Sainte-Croix
- les 3 temples ou églises protestantes appartiennent à la Commune de Sainte-Croix, mais pas l'Eglise catholique. Par contre son entretien incombe à la commune. Pour l'ensemble de ces édifices les frais de rénovation ne sont pas des charges exceptionnelles, mais pourraient devenir plus lourdes lors de la rénovation des tours.

10. Urbanisme et police des constructions.

10.1. Généralités

L'année 2018 a été une année chargée entre l'avancement de la révision du PGA, couplé au dossier du PPA Gare et du PPA parc de la Gare et les dossiers de constructions et de rénovations, année compliquée encore par le dossier Doma Habitare (voir point 10.2) Le pourcentage de dépôt de dossiers incomplets et le non-respect des demandes inscrites dans le permis de construire a interpellé la Coges. Il semble que les gens ne lisent pas jusqu'au bout les exigences fixées dans le permis de construire et quant aux demandes de mises à l'enquête ou de dispenses d'enquêtes, elles sont maintenant renvoyées à l'expéditeur sans forme de procès. Le bureau a également suivi les mesures de comptage et de vitesse faites sur la Rue des Métiers ! Avec 135 véhicules/jour la vitesse moyenne mesurée est de 25 km/h. Un rapport complémentaire est attendu de la commission SCLV (commission chargée d'étudier les limitations de vitesse) qui permettra de choisir entre une limitation à 20 km/h (priorité aux piétons) ou 30 km/h (priorités aux voitures).

10.2 Doma Habitare – état de la situation.

Le dossier a été ouvert à la Commune le 1^{er} janvier 2015 par la mise à l'enquête de la construction d'un bâtiment de 8 logements. La Coges s'était déjà penché l'année passée sur ce dossier.

Entre la première mise à l'enquête et aujourd'hui, pas moins de 11 manquements sont constatés : non-respect des plans, constructions non planifiées, non-respect des délais impartis, occupation des logements sans autorisation, absence à une convocation. Le registre du commerce fait état de 15 mutations au sein des responsables de la coopérative depuis sa création.

On constate que la Municipalité, son Bureau d'urbanisme et les voisins constitués en « Collectif des Gittaz » ont fait de gros efforts pour trouver une solution qui respecte tout simplement la LOI !

Aujourd'hui, le Service de développement territorial met la pression sur la Municipalité et celle-ci n'a pas eu d'autre choix que de commencer une procédure d'exécution des travaux de mise en conformité par substitution et la première démarche fut de faire chiffrer les coûts de cette procédure par un bureau spécialisé.

La Coges formulera une observation sur cette affaire.

10.3 Divers.

Les travaux de rehaussement en aval des départs des téléskis du Cochet et des Avattes 1 ont été faits sans autorisation. Une remise à l'ordre a eu lieu sans conséquence pour cette fois.

Le débouché Hôtel de Ville – Rue Neuve fait l'objet d'une réflexion quant à l'orientation des escaliers et la problématique de la sortie des véhicules du parc de la Poste.

Une réflexion est également en cours quant à l'aménagement d'une aire de repos aux Replans, réflexion agrémentée par le déneigement hivernal, le site en zone agricole, de possibles futurs aménagements de la piscine, la nécessaire construction d'écopoints, etc.

11. Tourisme : entretien avec le directeur régional du tourisme et le responsable de l'antenne locale.

L'entretien commence par un bref aperçu de la structure du tourisme régional avec une centrale à Yverdon-les Bains et 7 antennes régionales dont les activités sont très différentes les unes des autres. Cette concentration des forces permet une meilleure visibilité à l'extérieur en termes de marketing, de pesée sur l'organe dirigeant du tourisme vaudois.

L'année 2018 a été moins bonne de 10 % en séjours hôteliers (fermeture d'un hôtel à YLB) mais de + 6 % sur le Balcon du Jura.

En terme d'accueil aussi bien local que régional, un tour d'horizon fait ressortir les problématiques des horaires d'ouverture des magasins en relation avec les activités touristiques, de la coordination des jours de fermeture /ouverture des cafés-restaurants et les informations qui vont avec, de la fiabilité des informations de leur site internet respectif.

11.1. Financement du tourisme régional versus local

Le financement du tourisme fonctionne sur les bases suivantes :

A. de Sainte-Croix vers ADNV :

- Chf 1,20/hab. pour toutes les communes du district Jura-Nord vaudois
- participation à la centrale de l'ADNV des 7 communes ayant une antenne touristique (cela représente la somme de Chf 171'337,82* pour la Commune de Sainte-Croix)
- 60 % des taxes de séjour (résidences secondaires + nuitées) encaissées sur la commune moins les frais administratifs d'encaissement
- cotisations volontaires
- compléments occasionnels de la commune selon les projets

B. De l'ADNV vers l'antenne de Sainte-Croix

- participation des communes de Sainte-Croix*, Bullet (Chf 22'431,70) et Mauborget (Chf 2000)
- retour taxes de séjour Bullet- Sainte-Croix
- participation Bullet – Sainte-Croix projets particuliers

L'on constate que les flux sont complexes et de grandes disparités existent d'un lieu à l'autre. Par exemple, la commune x garde x % de ses taxes de séjour alors qu'une autre garde y % de ses taxes de séjour ou encore qu'une troisième commune, pourtant accueillant nombre de touristes dans son camping ne verse aucune taxe à la centrale. L'ADNV mène une intense réflexion sur le mode financement de son secteur tourisme. Quant à l'antenne de Sainte-Croix, un cahier des charges plus clair établi avec les prestataires et bénéficiaires locaux clarifierait le rôle de cette antenne. Les prestations locales comme la forte implication dans l'organisation du marché transfrontalier mériteraient un renfort en ressources humaines si c'est un des rôles que l'on veut faire assumer à ladite antenne.

11.2 Divers.

Les pèlerins des Via Salina et Francigena, dont le nombre est difficile à estimer, sont demandeurs de logement à bas prix sur le site de Sainte-Croix.

La manifestation de février consacrée au snowscoot n'a pas eu le retentissement populaire escompté, malheureusement victime d'une météo très défavorable. Il reste Chf 33'000.- pour l'organisation 2020 qui verra une activité sur 4 à 5 jours durant les JOJ 2020 avec l'idée de faire venir des participants aux JOJ pour leur faire découvrir ce sport.

Il existe un fonds d'équipement touristique communal de quelque Chf 200'000.- qui sera certainement fort utile au vu des projets en cours ou en gestation.

12. Services industriels

12.1. Ressources humaines

Il est réjouissant de constater que depuis 4 ans l'équipe des SI s'est stabilisée permettant ainsi d'assumer au mieux un travail exigeant aussi bien en terme de connaissances techniques et sécuritaires, de flexibilité lors de fuites, que de contraintes en terme de piquet de fonction. Le Service ne forme pas d'apprenti car le travail essentiellement de réseau ne correspond à aucune filière de formation officielle.

12.2. Prix de l'énergie gaz

La Coges s'est penchée sur le prix du gaz pratiqué à Sainte-Croix comparativement aux communes d'Yverdon-les Bains, Orbe, Genève, Neuchâtel, Vallorbe et Lausanne. Il est constaté que Sainte-Croix et YLB se tiennent de près malgré le fait que Sainte-Croix doit assumer une taxe de passage puisque le gaz arrivant à Sainte-Croix transite par le réseau yverdonnois jusqu'à Vuiteboeuf. En résumé voici un état comparatif des 2 communes aux tarifs les plus bas et Lausanne au tarif le plus haut (état au 6 mai 2019) ! Ces prix s'entendent hors TVA et taxe sur CO2 !

| Puissance souscrite par le client | Sainte-Croix | Yverdon-les-Bains | Lausanne |
|-----------------------------------|--------------|-------------------|----------|
| 100'000 kWh | 7,06 ct | 7,04 ct | 8.98 ct |
| 50'000 kWh | 7,19 ct | 7,23 ct | 9,19 ct |
| 20'000 kWh | 7,48 ct | 8,11 ct | 9,79 ct |

L'explication qui nous est donnée sur ces chiffres tient surtout à l'efficiencia d'un petit service dimensionné au plus près des besoins.

12.3. Projet de modernisation de la STEP de la Vilette

Déjà 3 ans que le projet a commencé et que constat a été fait que la STEP était en fin de vie, surtout au vu de l'état avancé de dégradation des bétons des cuves.

L'étude doit prendre en compte l'état d'avancement de la mise en séparatif du réseau d'épuration communal influençant la charge organique et le débit à considérer. Ces paramètres induisent le système d'épuration retenu. On se dirige vers un système des plus classiques, soit le même qu'actuellement. Le terrain à disposition et sa morphologie sont aussi à considérer. L'option retenue actuellement est de reconstruire sur l'emplacement actuel, mais cette option complique les travaux du fait que la STEP doit rester en fonction de façon permanente.

A la question de savoir s'il ne serait pas opportun de se relier à celle d'Yverdon-les-Bains en relation avec le traitement des micropolluants, il est répondu que le passage des gorges est un obstacle rédhibitoire, mais qu'il sera toujours possible d'ajouter un bassin sur le site de la Vilette si un jour le traitement des micropolluants nous était imposé.

12.4. Forage aux Champs de la Joux.

Le plan directeur des eaux de la commune de Sainte-Croix a mis en évidence le coût élevé de la réfection des zones de captage des Auges, des Dénériaz ainsi que des conduites de transport jusqu'à nos réservoirs.

Des essais géothermiques ont mis en évidence que la zone des Champs de la Joux chevauchait le même aquifère que la zone des Dénériaz. Cette zone est d'autant plus intéressante qu'elle se situe en amont du village et proche des conduites et du réservoir de la Broutire.

Les essais de pompage firent apparaître un premier aquifère à environ 100 mètres de profondeur avec un potentiel déjà intéressant. Le soubassement de l'aquifère est constitué d'une couche de 25 mètres de marnes calcaires. Nous sommes à environ 250 mètres de profondeur. Sur le point d'arrêter le forage, il fut quand même décidé de percer cette couche étanche et, ô surprise, un deuxième aquifère plus important fut découvert. A moins 270 mètres se trouve de l'eau à 24 degrés, ce qui est une anomalie car cela devait correspondre à une profondeur de 1200 mètres selon les hydrogéologues.

L'utilisation d'une eau à 24 degrés comme eau potable est problématique.

En l'état actuel, il a été décidé d'appliquer le principe de précaution et de refaire un forage d'un diamètre qui pourrait être définitif mais seulement dans l'aquifère supérieur.

12.5 Services industriels de Sainte-Croix et ACRG.

Les SI de Sainte-Croix ayant un service de piquet 24 h/ 24 assument aussi celui de la surveillance du réseau de l'ACRG.

Actuellement, l'ACRG vient de terminer son nouveau plan directeur avec son lot de réseaux et de réservoirs à rénover, voire à supprimer pour en créer d'autres.

La question latente de cette association est de savoir si elle assume comme maintenant l'apport d'eau jusqu'au réservoir communal ou intercommunal et jusqu'au consommateur final. Cette dernière option entraînerait une réévaluation fondamentale des RH de nos SI. L'ACRG est en pleine réflexion sur cette option !

13. Service des Travaux

Une revue de l'année met en évidence un hiver avec de fortes chutes de neige avec ses impératifs, ses contraintes, son lot de plaintes et de complaints sur cette neige de la commune qui vient encombrer les entrées des particuliers, surtout lorsque la neige est lourde car proche de l'état de fusion. Le dégagement des trottoirs, s'il se fait la plupart du temps avant le passage des enfants sur le chemin de l'école, est souhaité aussi pour ce moment là à L'Auberson. Pour les cas d'urgence (besoin de l'ambulance par exemple) ou problématiques, le numéro de piquet du service technique (024 455 41 23) est toujours atteignable afin de trouver une solution.

Au printemps, la réparation de dégâts dus aux engins de déneigement n'est pas négligeable.

Autrement la réfection de la rue du Jura est le point fort des travaux d'infrastructures communales, avec le passage au LED de l'éclairage public au fur et à mesure de son renouvellement.

L'état des routes a fait l'objet d'un inventaire photographique et technique par un bureau spécialisé avec aussi l'analyse du fondement de la chaussée, ce qui permettra d'une part de hiérarchiser les priorités des réfections et d'autre part de distinguer entre ce que peut faire le Service des travaux et ce qui doit être confié à des entreprises spécialisées.

Le nouveau mode de timbrage est considéré comme bienvenu au Service des travaux avec une meilleure ventilation des heures selon le type de travail et aussi une plus grande précision du coût des véhicules par secteur d'activités.

13.1. Bancs publics.

Il y a plus d'une centaine de bancs publics sur le territoire communal.

Du côté de l'Auberson, c'est la société de développement qui s'occupe de leur entretien.

Pour le reste de la Commune, la tendance actuelle est double _

- pour les bancs situés au centre du bourg, priorité est faite dorénavant pour du mobilier urbain soit métallique soit en PET recyclé, matériaux se dégradant moins vite que le bois

- pour les bancs en périphérie, le principe est de changer tout le bois et non pas la seule planche cassée. Ces planches sont débitées, teintées à la cire par le Service des travaux durant la période hivernale en cas d'absence prolongée de chutes de neige. Une réflexion plus large est en cours sur le maintien ou non de certains bancs ou si d'autres endroits souffrent de leur absence.

13.2. Passage pour piétons et éclairage public.

La Coges s'est inquiétée des normes concernant l'éclairage des passages pour piétons.

Les normes sont précises et s'expriment en distance et en intensité lumineuse. Le revers de la médaille consiste en un faux sentiment de sécurité alors que hors passage clouté, les piétons sont beaucoup plus attentifs.

Il est relevé la pertinence et l'efficacité du travail des patrouilleuses scolaires.

13.3. Tonnage des déchets et ordures ménagères.

La Coges avait demandé une étude comparative avec d'autres communes. Il nous est répondu que cela n'est guère possible, chaque commune ayant ses spécificités propres.

Mea Culpa de la commission qui souhaitait une comparaison uniquement sur les ordures ménagères. Ce sera pour 2019 !

Le taux de couverture par la taxe aux sacs et la taxe forfaitaire couvre 71,8 % des charges (minimum fédéral imposé 70 %). Ce taux satisfait nos autorités qui n'envisagent pas d'autres mesures si ce n'est de poursuivre l'encouragement au tri !

L'évacuation de la ferraille se fait par l'intermédiaire de l'entreprise italienne Ferma, particularité historique communale. Son coût forfaitaire permet d'avoir une vision budgétaire claire.

13.4. Travail de l'EVAM au service de la collectivité.

L'EVAM, contractuellement avec la Commune, met à disposition de celle-ci de façon permanente 2 personnes pour des travaux d'intérêt général. Que ce soit pour débayer la neige des escaliers du village, maintenir un minimum d'ordre les week-ends autour de l'écopoint de la Gare, renforcer l'équipe de conciergerie lors de grandes manifestations au Centre sportif ou encore pour une multitude de petits travaux estivaux ; les responsables de leur encadrement sont élogieux quant à leur implication.

De leur côté, ils semblent très fiers de porter l'uniforme des employés de la Commune.

13.5. Caméra à l'écopoint de la Gare.

Rassurez-vous, elle fonctionne !

De plus, elle est très performante et les visages et n° de plaques sont clairement identifiables. Le revers de la médaille d'une telle installation est le temps de visionnement des images : il faut compter un quart du temps réellement filmé pour le visionnement. Dernièrement, en un mois, 50 dossiers furent constitués. La première prise en infraction débouche sur un avertissement, puis amende en cas de récidive. Un constat général s'impose quand même : nombre de personnes viennent déposer leurs déchets en voiture alors que simultanément la déchetterie de la Combe de Ville est ouverte.

14. Secteur forêts

Les points marquants de ce secteur sont sans conteste la concrétisation de la gestion intégrée des pâturages avec les travaux au chalet du Mont de Baulmes –Dessous et ses adductions d'eau, le déboisement par hélicoptère du pâturage boisé des Aiguilles de Baulmes et l'étude de rénovation du complexe de la Prise-Bornand.

14.1. Gestion intégrée des pâturages.

Le rapport des comptes fait état d'un solde de Chf 411'163.- sur cette gestion intégrée des pâturages.

Selon le responsable du secteur, il reste à finaliser un pan de la toiture du chalet du Mont de Baulmes-Dessous et la réfection d'une façade et demie, la création d'un ou deux étangs au pâturage du Cochet et la mise en place d'un réseau de bassins. Cette somme devrait suffire pour assumer ces derniers travaux. La coupe de bois (environ 300 souches) du pâturage boisé des Aiguilles fait partie de cette gestion intégrée portant aussi sur la préservation de la biodiversité, d'où le subventionnement fédéral à 100 % de cette coupe héliportée.

14.2. Refuge et chalets communaux

Le refuge appelé Gare d'Olten connaît un grand succès. Malheureusement, le comportement des gens n'est pas à la hauteur de la qualité de la construction : dégâts et déjections ont été constatés tout comme à la Vy-Jaccard . La Municipalité a déjà été

invitée à trouver une solution par le dépôt d'une motion qui devra passer auparavant devant une commission.

Une information nous est aussi donnée concernant l'utilisation des chemins et sentiers forestiers : la circulation pour véhicules motorisés va être limitée aux chemins goudronnés ainsi qu'à ceux donnant accès à un refuge. Les VTT doivent rester sur les chemins dits blancs et les sentiers sont donc réservés aux piétons uniquement !

14.3. Etat de la forêt.

Au vu de la sécheresse de l'année 2018, certains épicéas ne passeront pas l'été 2019 selon le garde forestier, car affaiblis et proie facile pour le bostryche.

Les dégâts à la forêt dus au gibier sont marqués sur les sapins blancs et le plan de tir devrait être augmenté pour cet automne.

Quant à la question quel arbre pour quel climat, sachant que le cycle de vie d'un arbre est de 120 ans, la réponse ne doit surtout pas être précipitée même si des recherches sont déjà entreprises par l'Institut suisse sur le paysage.

14.4. Renouveau des baux en 2018.

Cette étape toujours importante pour les exploitants s'est faite somme toute dans la sérénité car la Municipalité a pris soin d'évaluer les différentes situations par des contacts préalables directs. Il ne faut pas négliger que les paiements directs interviennent en fonction des surfaces amodiées.

Elle a été marquée par la volonté de la Municipalité de favoriser l'accès des meilleurs pâturages aux vaches laitières, ce qui sera le cas pour la Prise Bornand et le Mont-de-Baulmes – Dessous.

15. Entretien avec la Municipalité.

Cette séquence pouvant être qualifiée de bouquet final de notre mission s'est déroulée en 3 phases :

- 1) passage en revue de l'avancement des vœux émis par la précédente Coges
- 2) état d'avancement du programme de législature de la Municipalité à mi-parcours
- 3) questions encore en suspens

15.1. Avancement des vœux émis par la précédente Coges.

Précisons que ne sont mentionnés ci-dessous que les vœux non exaucés ou partiellement exaucés.

- Comme déjà dit précédemment dans ce rapport, l'aménagement de la zone des Replans est en pleine réflexion

- Demande d'accélération de la réalisation du nouveau PGA : maintenant que les paramètres de la LAT sont clairs pour la commune de Sainte-Croix (possibilités d'augmentation sur 15 ans de la population en zone centre et périphérique connues) l'avancement du PGA a repris avec la mise à l'enquête des zones réservées, mise à l'enquête qui a soulevé une douzaine d'oppositions

- Balisage de parcours VTT sur l'ensemble de la Commune : 2 parcours (un côté Sainte-Croix-Chasseron et un côté Plateau des Granges) ont été officialisés par Swissmobile et balisés ce printemps par des collaborateurs de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

- Stratégie sur la rénovation des façades des vieux bâtiments de Sainte-Croix : voir thème 7 ci-après du programme de législature

- répartition des travaux de remise en état des routes entre les services communaux et les entreprises privées spécialisés : en cours (voir point 13 ci-dessus).

15.2. Bilan du programme de législature de la Municipalité à mi-parcours

La Municipalité a synthétisé son bilan sous forme de couleurs : vert – activité réalisée, jaune – activité en cours, rouge – activité non réalisée. La Coges s'est concentré sur les barres rouges et quelques barres jaunes.

Thème 1 : préciser les prestations des services communaux

Avec l'aide de l'IDHEAP une analyse est en cours, mais elle s'avère compliquée ! Une pesée d'intérêts est à faire entre les tâches régaliennes et les autres services à la population. La Municipalité doit également se remettre en question.

Signalons que cette analyse est une première pour cet institut.

Thème 1 : réorganisation des archives communales

La commune dispose actuellement de 300 mètres linéaires d'archives sans compter les documents récents existant uniquement sous forme numérique.

2 personnes envoyées par le CGPI ont commencé la réorganisation des archives communales. A fin 2019, un préavis sera présenté au Conseil pour financer le scannage des archives actuellement sous format papier. Avec l'introduction de la gestion électronique des documents, y compris les PV de la Municipalité, la question de l'éligibilité des documents à conserver doit être précisée, autrement dit : quel document mérite d'être archivé ?

Thème 2 : anticiper les impacts financiers et garantir un équilibre durable de nos moyens

Voir point 4.4 ci-dessus, réflexion sur l'avenir des finances communales.

Thème 3 : conception d'une stratégie externe de communication et réalisation d'un nouveau film de promotion et une plaquette de présentation.

La Coges constate que la stratégie en est à ses balbutiements et que le film actuel d'Alain Margot, avec ses trop nombreux anachronismes, doit être absolument remplacé.

Thème 5 Favoriser l'implantation de lieux d'hébergement pour toutes les catégories de touristes.

Il nous est signalé que le bivouac a été rénové et mis aux normes pour accueillir des groupes de passage.

Si la Grange à l'Auberson et certains B&B correspondent aux attentes des pèlerins, force est de reconnaître que leur aspect décentré par rapport au bourg de Sainte-Croix est un frein à leur fréquentation.

Thème 5 : encourager un accueil de qualité

Voir point 11 tourisme.

Thème 7 : programme d'aide financière pour la rénovation des façades et autres mesures à déterminer.

Action au point mort, fort compliquée à concrétiser.

Thème 8 : définir un cahier des charges communal sur la base de l'Agenda 21 et créer un guide de recommandation d'achat éthique interne.

La commission « énergie » communale a mené plusieurs actions dans ce sens, dont le renouvellement du label « Cité de l'Énergie », mais l'établissement d'un cahier des charges et d'un guide de recommandation n'a pas débuté. Un mandat externe serait la solution la plus efficace.

Thème 11 : révision du règlement communal de police.

En cours, mais en standby dû au décès de son président. Cette révision permettra d'intégrer à ce règlement par exemple des exclusions de personnes de certaines zones, de clarifier certaines compétences légales par rapport aux décisions prises par la Municipalité, de pallier des situations qui n'existaient pas lors de la rédaction du règlement encore en vigueur actuellement.

15.3 Questions diverses.

Le bilan fait apparaître un montant de Chf 800'000.- au 31.12.2018 sous « Provision débiteurs douteux » soit une augmentation de CHF 100'000.-.

Si les Chf 16'403.- de défalcation d'impôt ou de factures en 2018 peuvent paraître modestes, l'augmentation susmentionnée au bilan interpelle.

Il nous est répondu que c'est une recommandation de l'Administration cantonale des Impôts.

L'administration communale a pour ligne de conduite de ne jamais renoncer à poursuivre un débiteur même pour de petites sommes jusqu'à la présentation d'actes de défaut de biens.

En relation avec les travaux de la rue du Jura, il semblerait que les matériaux d'excavation n'ont pas tous été déposés à la Combe de Ville, mais dans un dépôt sauvage d'un canton voisin. Il est précisé à la Coges que cet incident, certes rare mais connu, n'a pas provoqué de démarche particulière, l'infraction étant située hors canton. Cette infraction, peu discrète, doit certainement avoir été repérée par les autorités neuchâteloises.

16. Visites de quelques réalisations de travaux 2018.

La première visite s'est déroulée dans les abris de l'Hôtel de Ville où la Municipalité profitant d'un reliquat du fonds de dispense d'abri qui allait partir au canton, a fait cloisonner et peindre la partie abri pouvant accueillir immédiatement la population.

La deuxième visite nous a permis de nous rendre compte des aménagements extérieurs de Métiers 3, où l'aspect entièrement minéral donne à ce lieu une certaine esthétique de style urbain, unique actuellement dans notre village.

La troisième visite a eu pour but de visionner les travaux d'aménagement du chalet du Mont de Baulmes –Dessous, avec toit bientôt entièrement refait, façades repeintes, fenêtres nouvelles, fumière et citernes neuves ainsi qu'à environ 750 mètres en amont la création d'un étang de 350 m³ et son réseau d'adduction d'eau qui a déjà permis de passer l'été 2018 sans devoir charrier de l'eau.

17. Remerciements.

La COGES tient à remercier toutes les personnes qu'elle a rencontrées pour leur disponibilité, les réponses pertinentes et sincères à ses questions.

Merci également pour l'accueil chaleureux des collaboratrices et collaborateurs communaux assistés des apprenties de l'Administration au Chalet de la Dénériaz-Dessous, accueil concrétisé par une succulente soupe aux pois et son accompagnement traditionnel.

Remerciements aussi à tous les collaboratrices et collaborateurs de la Commune, à ses cadres et aux membres de la Municipalité pour leur engagement sans relâches tout au long de l'année 2018.

Remerciements enfin à notre secrétaire du Conseil communal qui a pris les notes de séances avec saisie fidèle de l'essentiel des auditions et merci au bureau de nous avoir accordé ce soutien précieux !

18. Observation et vœux.

La Coges, après discussion, a établi et transmis à la Municipalité l'observation et les vœux suivants :

Observation :

La Municipalité est priée de renseigner le Conseil communal sur les démarches à venir qu'elle entend entreprendre pour faire appliquer les lois dans le cadre du dossier « Doma Habitare » .

Vœux :

La Coges souhaite que la Municipalité dans un avenir proche

- 1- Traduisse les différents projets au stade de réflexions (Liaison Hôtel de Ville - rue Neuve, aire des Replans, etc) par des concrétisations !
- 2- Mette en place une réflexion sur la stratégie pour inverser l'évolution démographique de 2018 et favoriser l'accueil de nouvelles familles
- 3- Se donne les outils pour une meilleure transmission des informations entre les services
- 4- Redynamise les activités de la commission culturelle communale
- 5- Finalise l'établissement d'une unité d'accueil de jour pour élèves en difficulté
- 6- Etablisse une étude comparative sur le volume des ordures ménagères par habitant avec quelques cités comparables à la nôtre
- 7- Clarifie les positions très diversifiées des estimations fiscales des bâtiments communaux
- 8- Entame une réflexion sur la pertinence de déplacer le lieu de la tenue des séances du Conseil communal, dans une salle équipée en permanence, par exemple à la salle attenante à l'Economie familiale ou encore au Musée des arts et sciences
- 9- Clarifie le rôle de l'antenne locale du tourisme et lui donne les moyens pour remplir la mission attendue par la population locale
- 10- Accélère le démarrage d'un nouveau film de présentation de Sainte-Croix
- 11- Renseigne le conseil communal sur l'avancement du renouvellement de l'éclairage public

19. Conclusion.

.....

Durant cette semaine de gestion, nous avons pu constater que la Commune de Sainte-Croix est gérée sans dysfonctionnement, au mieux des ressources disponibles.

Si l'on peut avoir l'impression que les choses bougent lentement au niveau de certains projets, les raisons sont certainement liées à : la complexité des démarches, la mise en

application des lois de plus en plus nombreuses, les charges grandissantes des cadres. Il faut se demander si tout cela n'est pas un frein de plus en plus puissant à la marche en avant de la Commune et si le recours à des mandats d'experts externes ne devient pas inévitable.

Mais il est évident que les ressources financières limitées de notre Commune imposent des choix parfois douloureux, mais qui doivent rester le plus indolores possible pour la population en général.

In fine, c'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous recommande,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

d'accepter les conclusions suivantes. :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

- vu les rapports des comptes et de gestion présentés par la Municipalité
- entendu le rapport de sa commission de gestion

approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2018 et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

Pour la commission de gestion, le rapporteur,

Hugues Gander

